

M. Stanislas GUERINI,
*Ministre de la transformation et de la fonction
publiques*
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Dominique FAURE
*Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer, chargée des Collectivités
territoriales et de la Ruralité*
Place Beauvau - 75008 PARIS

Objet : préavis de grève national 8 mars 2024

La journée internationale des droits des femmes est l'occasion pour la FSU Territoriale de mettre en avant ses revendications pour l'égalité professionnelle. Dans la fonction publique, et en particulier dans le versant territorial, si les femmes représentent la majorité des effectifs, elles sont celles qui touchent les salaires les plus bas.

Les cadres d'emplois les plus féminisés sont en effet les moins bien valorisés : ATSEM, métiers des filières santé, sociale et médico-sociale, auxiliaires de puériculture, de soins, agents sociaux, personnels d'entretien ... Non seulement les grilles indiciaires sont inférieures à celles des cadres d'emplois équivalents qui sont majoritairement occupés par les hommes, mais en plus l'expertise et la pénibilité de ces métiers ne sont souvent pas reconnues ni par le régime indemnitaire, ni dans le déroulement de carrière.

La situation des assistantes familiales, qui n'ont toujours pas obtenu la création d'un cadre d'emplois, est particulièrement emblématique de la précarité et de l'absence de reconnaissance des métiers majoritairement féminins.

Ce sont également les femmes qui sont le plus souvent précaires et qui travaillent à temps partiel ou à temps non complet – situation qui va en s'aggravant depuis la loi du 6 août 2019 favorisant le recours à l'emploi contractuel. Pour ces collègues, la précarité et les bas salaires sont une double peine car elles augmentent le risque d'être la cible de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles.

Pour la FSU Territoriale, il y a donc urgence à prendre des mesures générales de revalorisation des salaires dans la fonction publique, ainsi que des mesures spécifiques pour réduire les inégalités entre les cadres d'emplois, au plan national et local.



Si une revalorisation significative du point d'indice est nécessaire, il faut aussi souligner que de trop nombreuses collectivités n'ont pas encore mis en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, en particulier le volet destiné à réduire les inégalités salariales, pourtant obligatoire. Enfin, l'annonce d'un projet de loi visant à accentuer la part d'un prétendu mérite dans les rémunérations et les déroulements de carrières va à l'encontre de l'objectif de réduction des inégalités salariales.

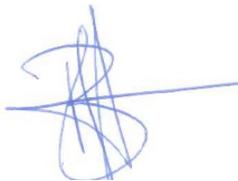
La FSU Territoriale rappelle ses revendications en matière d'égalité professionnelle :

- **La revalorisation immédiate de 10% du point d'indice,**
- **La revalorisation des cadres d'emplois majoritairement occupés par des femmes,**
- **Un plan de titularisation de toutes et tous les précaires,**
- **La mise en œuvre des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec des objectifs chiffrés de réduction des inégalités.**

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le 8 mars 2024 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, monsieur le ministre, madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

SNUTER-FSU

22 rue Malmaison 93170 Bagnolet

☎ 01 41 63 27 59 - ✉ contact@snuter-fsu.fr - www.snuter-fsu.fr

